

# Occupation du sol

## Description

La géologie et la pédologie ont conditionné les pratiques et les productions agricoles. La vocation herbagère du Boulonnais à dominante argileuse et du pays de Licques s'exprime par d'abondantes prairies dont la densité atteint un maximum dans le fond de la boutonnière boulonnaise. Dans une moindre mesure, elles occupent les fonds de vallées de l'Artois. Les prairies humides se concentrent dans les zones de marais. Les grandes cultures se sont développées sur les plateaux limoneux de l'Artois, sur les glacis vers la Flandre et dans le nord du Boulonnais.

Les espaces boisés et bocagers sont bien représentés avec quelques grands massifs forestiers et de petits bois diffus. La densité du maillage bocager est intimement liée à celle des prairies, bien que les parcelles de cultures soient souvent entourées de haies dans le Bas-Boulonnais.

Des milieux humides se sont formés au contact de l'Artois et de la Flandre : le marais audomarois et le marais de Guînes.

Le littoral présente une alternance de dunes et de falaises jusqu'au bord desquelles s'avancent les cultures.

Les espaces bâtis se hiérarchisent en trois niveaux. Trois grandes agglomérations structurent le territoire en constituant des pôles de développement : l'agglomération de Saint-Omer à l'est, est incluse dans le territoire du Parc ; celles de Calais (au nord) et de Boulogne-sur-Mer (à l'ouest) en sont extérieures. Le secteur de Marquise-Rinxent est fortement artificialisé en raison du bassin d'exploitation de pierre calcaire marbrière qui s'étend sur près de 2500 hectares. Les Bourgs-centres (Desvres, Samer, Lumbres, Guînes)

confortent la hiérarchie urbaine. Enfin, un semis de communes rurales couvre le territoire.

# Carte



Fiche mise à jour le : 25 octobre 2017